



DÉCHETTERIES

Horaires de la déchèterie de Bailly-Romainvilliers.

<https://www.smitom-nord77.fr/les-decheteries/horaires-et-localisation-des-decheteries/>

L'heure limite d'accueil des usagers en déchèterie est fixée à 15 minutes avant la fermeture. Fermée le 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai.

Vous êtes autorisés à déposer au maximum 4m³ de déchets par jour. Un quota annuel de 18 m³ gratuits de dépôt de déchets par foyer est autorisé. Se présenter sur le lieu-dit "La Mare Houleuse" (01 60 24 75 70) muni à chaque visite d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois et de votre **carte d'accès**.

Attention, en l'absence de carte, votre dépôt pourra être refusé.

Téléchargez l'ensemble des [modalités](#) d'accès et le [journal](#) du Smitom rappelant ces règles. Pour la nouvelle carte d'accès envoyée sous quinzaine, [demandez-la en ligne](#) ou remplissez le [formulaire](#) et retournez-le au Smitom du Nord de Seine-et-Marne – Chemin de la Croix Gillet à Monthyon (77122).

Attention : une autorisation exceptionnelle doit être demandée au SMITOM (01 60 44 40 03) 24h au préalable si les déchets apportés dans des véhicules de type utilitaire (camionnette...) peuvent être assimilés à l'activité professionnelle dont dépend ledit véhicule.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- déchets spéciaux (peintures, lasures, colles, mastics, enduits, solvants, acides, bases, vernis, lampes fluorescentes, aérosols, produits phytosanitaires...)
- déchets classiques : équipements électriques et électroniques, vêtements en bon état, déchets verts, mobiliers, métaux, cartons, gravats, huile de vidange, radiographies, batterie automobiles, [pneumatiques](#) (depuis le 1^{er} mars 2020), piles, encombrants incinérables (bois, plastique, polystyrène, PVC...) et non incinérables (portes-fenêtres, vitres, carrelage, placoplâtre, sac de ciment...)

LES DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Ordures ménagères, déchets de soins, extincteurs, bouteilles de gaz, amiante, pneus, papiers-journaux.

Si vous dépassez le nombre de passages autorisés, vous devrez contacter le Smitom pour obtenir des bons d'accès d'un montant de 50 ou 100 € TTC.

L'arrêt et le stationnement sont interdits à tous véhicules sur le chemin d'accès à la déchèterie depuis le 11 juin 2014. Si un stationnement est considéré comme gênant, le contrevenant sera verbalisé et le véhicule mis en fourrière aux frais du propriétaire.

Plus d'infos sur www.smitom-nord77.fr

MAIRIE DE VILLIERS SUR MORIN

38 Rue de Paris
77580 VILLIERS-SUR-MORIN

01 64 63 46 50

Nous contacter



Copyright 2025 Mairie de Villiers sur Morin